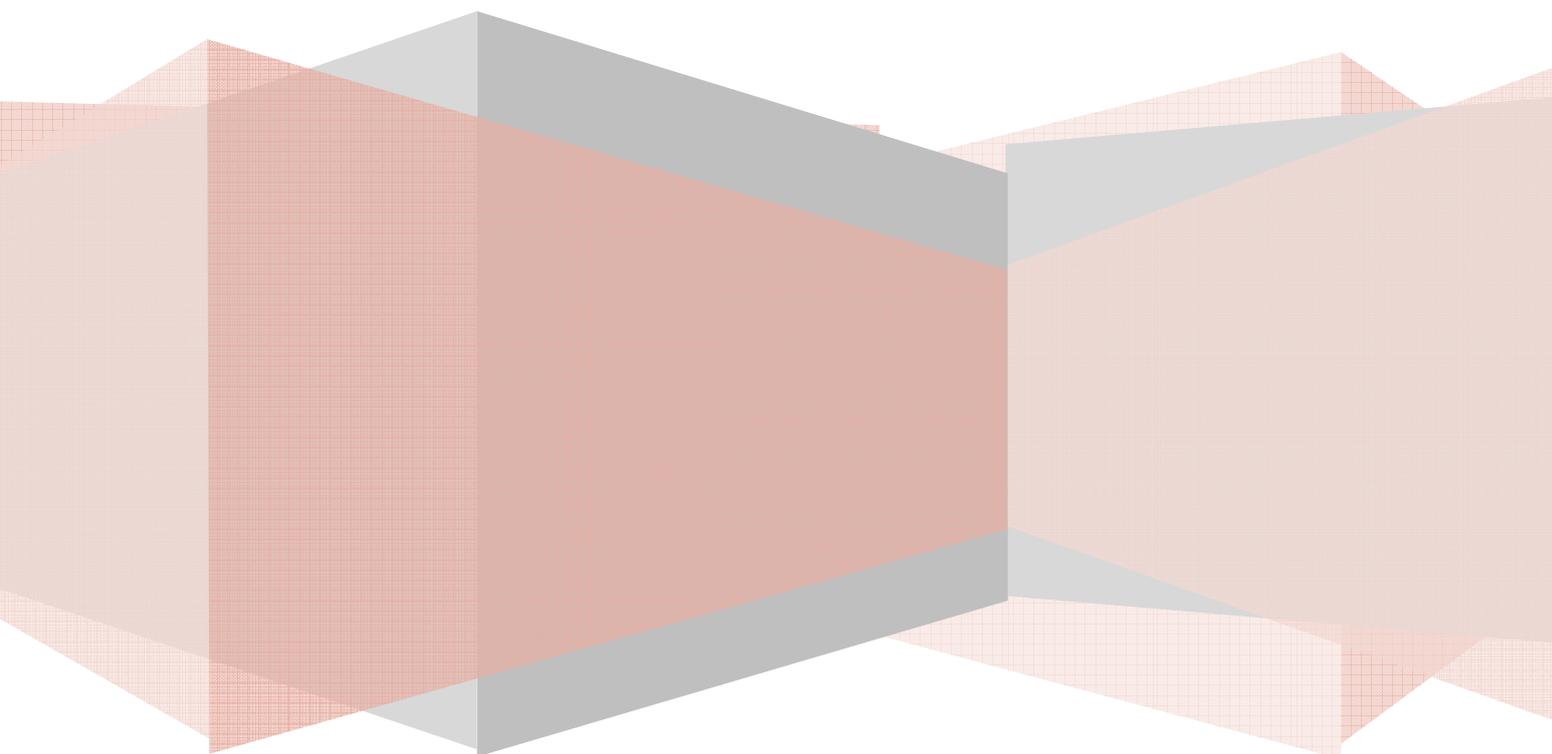


Concours de recrutement des personnels d'encadrement

Synthèse de la session 2013



Les concours de recrutement des personnels d'encadrement, personnels de direction et d'inspection, sont des concours internes.

En 2013, 885 personnes sont devenues personnels d'encadrement suite à leur réussite à un concours.

Ce document a pour objet d'établir une synthèse des principales caractéristiques de ces concours et de fournir le profil des lauréats de la session 2013.

Les rapports de jurys des concours représentent également une source de renseignements pour chaque concours. Ils contiennent de précieuses informations relatives aux attentes des jurys.

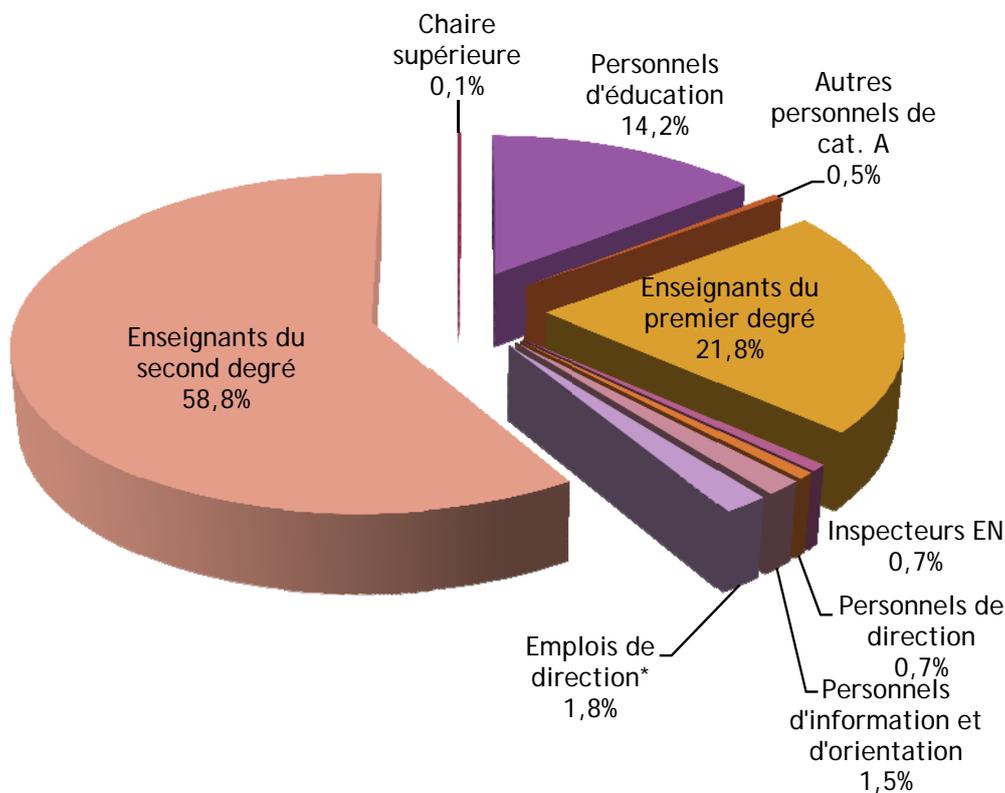
Pour en savoir plus consulter la rubrique concours, emplois, carrière – personnels d'encadrement sur www.education.gouv.fr

SOMMAIRE

Qui recrute-t-on ?	p. 2
Les lauréats 2013	p. 2
Les taux de réussite	p. 3
L'âge des candidats admis	p. 4
Le niveau de diplômes des candidats admis	p. 5
D'où viennent les lauréats (l'origine académique) ?	p. 6
Répartition académique des candidats aux concours de personnels d'encadrement	p. 6
Répartition des lauréats par académie	p. 7
Proportion des enseignants admis par académie (par rapport à l'ensemble des enseignants de l'académie, source DEPP)	p. 7
Par qui sont recrutés ces cadres ?	p. 8
La parité des membres de jurys	p. 9
Origine géographique des membres de jurys	p. 9

Qui recrute-t-on ?

En 2013, les lauréats des concours de recrutement de personnels d'encadrement se répartissent comme suit :



(*) Directeurs adjoints de SEGPA, directeurs d'établissements spécialisés.

En 2013 :

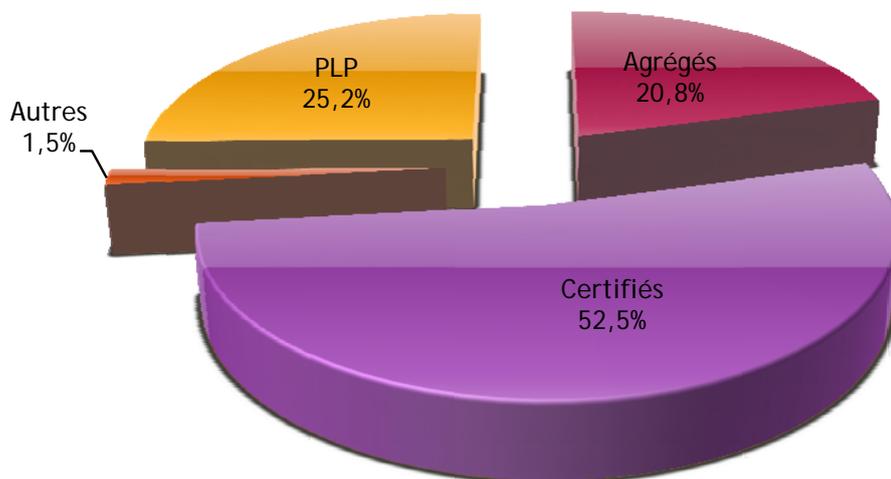
- **281** professeurs certifiés,
- **108** professeurs agrégés,
- **131** PLP,
- **126** CPE,
- **193** professeurs des écoles (dont 34 exerçaient les fonctions de directeur d'école),
- **5** COP et **8** directeurs de CIO,
- **13** directeurs adjoints de SEGPA,
- **1** professeur de chaire supérieure,
- **3** directeurs d'établissement spécialisé,
- **4** personnels de catégorie A issus de la filière administrative,

sont devenus personnels d'encadrement par concours.

En outre, **5 personnels de direction** et **6 inspecteurs de l'éducation nationale** ont réussi le concours de recrutement des IA-IPR et **1 personnel de direction** a réussi le concours d'IEN.

Les enseignants du second degré représentent le plus fort pourcentage des admis aux concours avec 58,8% (520 admis / 885 lauréats au total).

Parmi les enseignants du second degré, les professeurs certifiés représentent plus de 52% des lauréats.



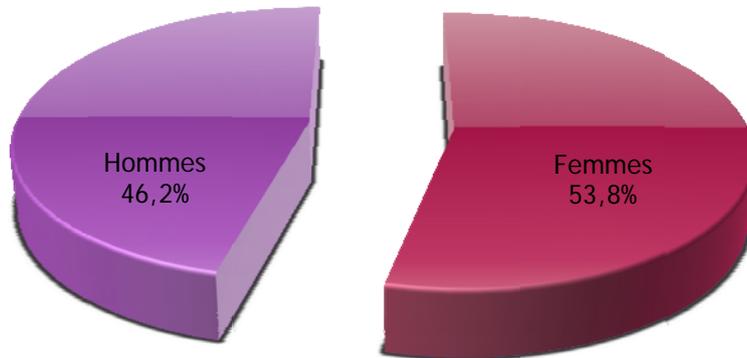
Le taux de réussite des différents corps varie de 5,6% à 21,4%.

	Taux de réussite
Enseignants du premier degré	14,5%
Enseignants du second degré	17,1%
Enseignants de l'enseignement supérieur (chaire supérieure)	5,6%
Personnels d'éducation	21,4%
Inspecteurs de l'éducation nationale	16,2%
Personnels de direction	14,0%
Emplois de direction *	19,3%
Personnels d'information et d'orientation	14,4%
Autres personnels de catégorie A	10,3%

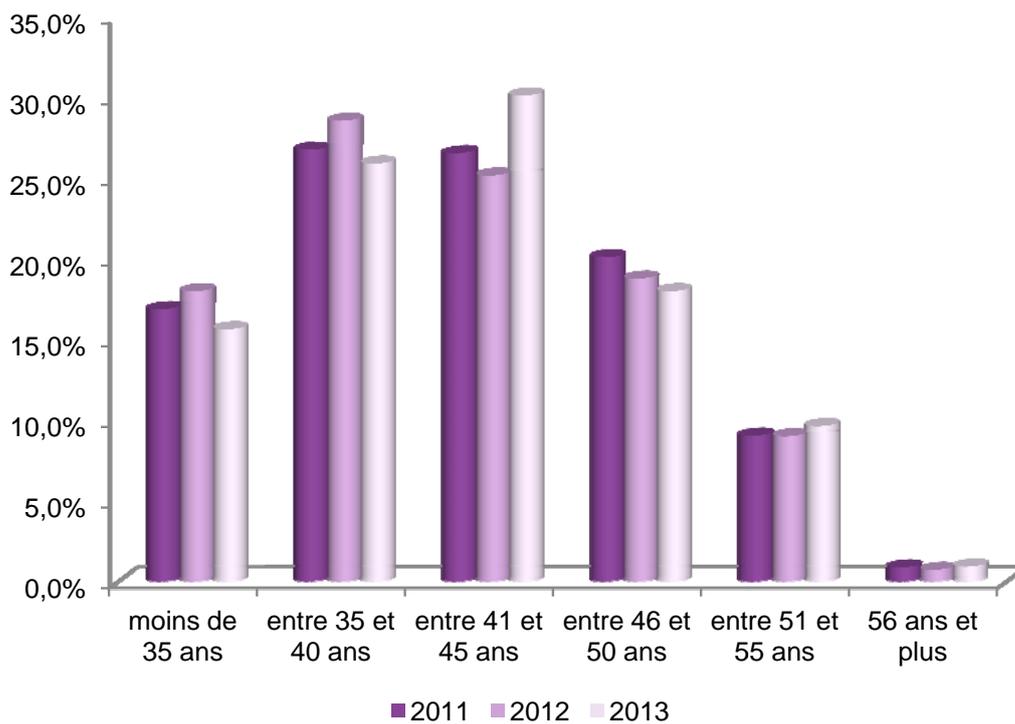
(*) Directeurs adjoints de SEGPA et directeurs d'établissements spécialisés

Taux de réussite = nombre d'admis/nombre de présents à l'admissibilité

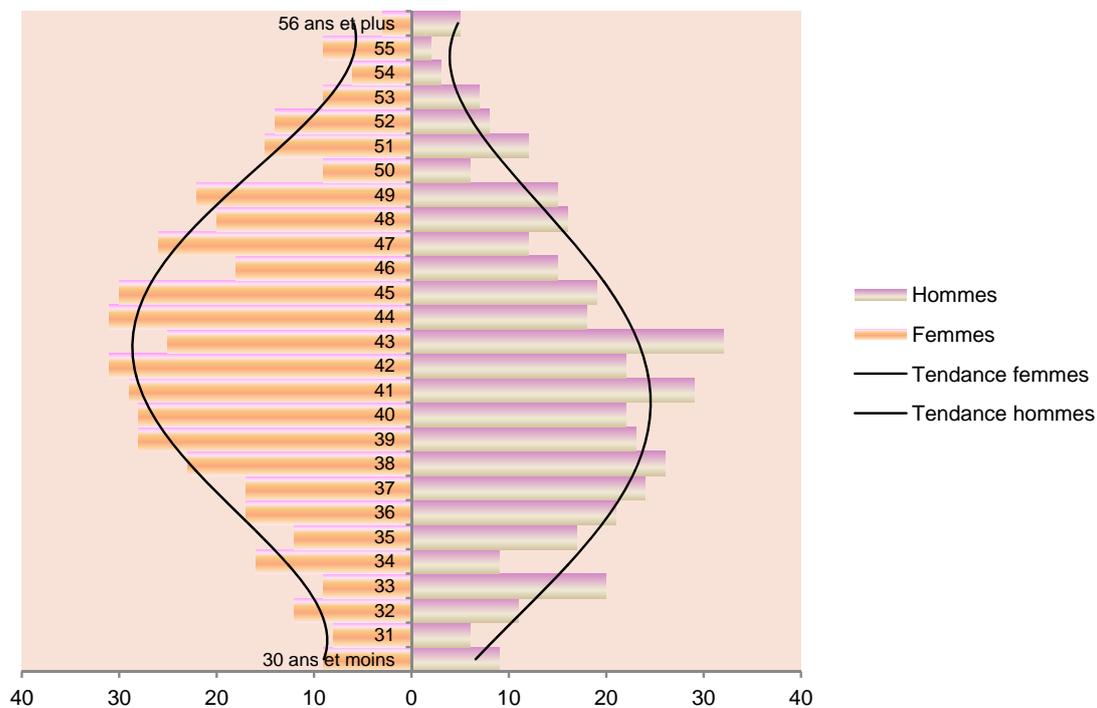
53,8% de femmes ont été admises pour **46,2%** d'hommes. En 2012, on comptait 53,0% de femmes et 47,0% d'hommes parmi les lauréats.



L'âge des candidats admis

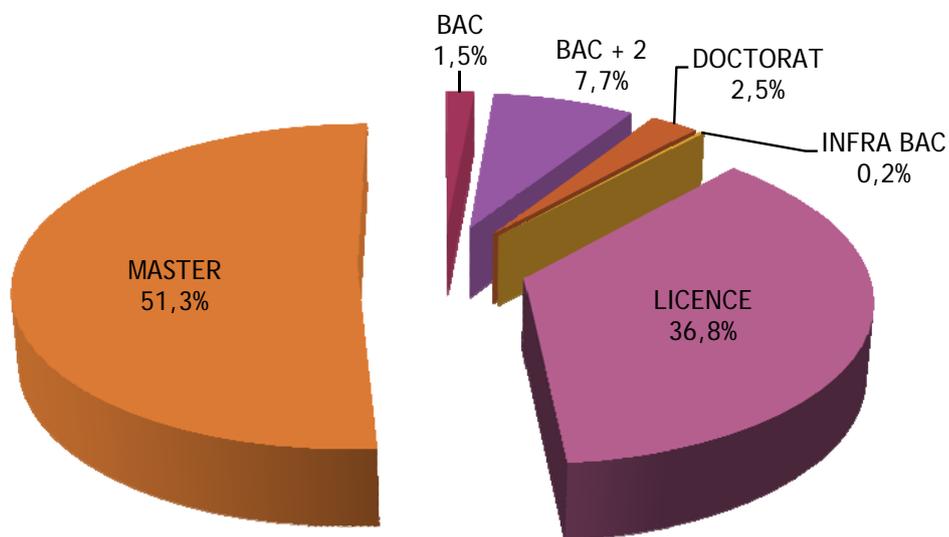


L'âge moyen de l'ensemble des lauréats pour la session 2013 est de **42 ans**.
L'âge moyen des femmes est de **43 ans** et **41 ans** pour les hommes.



Les lauréats deviennent majoritairement personnels d'encadrement entre 36 et 45 ans. Les femmes ont tendance à réussir légèrement plus tard que les hommes, conséquence d'une inscription souvent plus tardive.

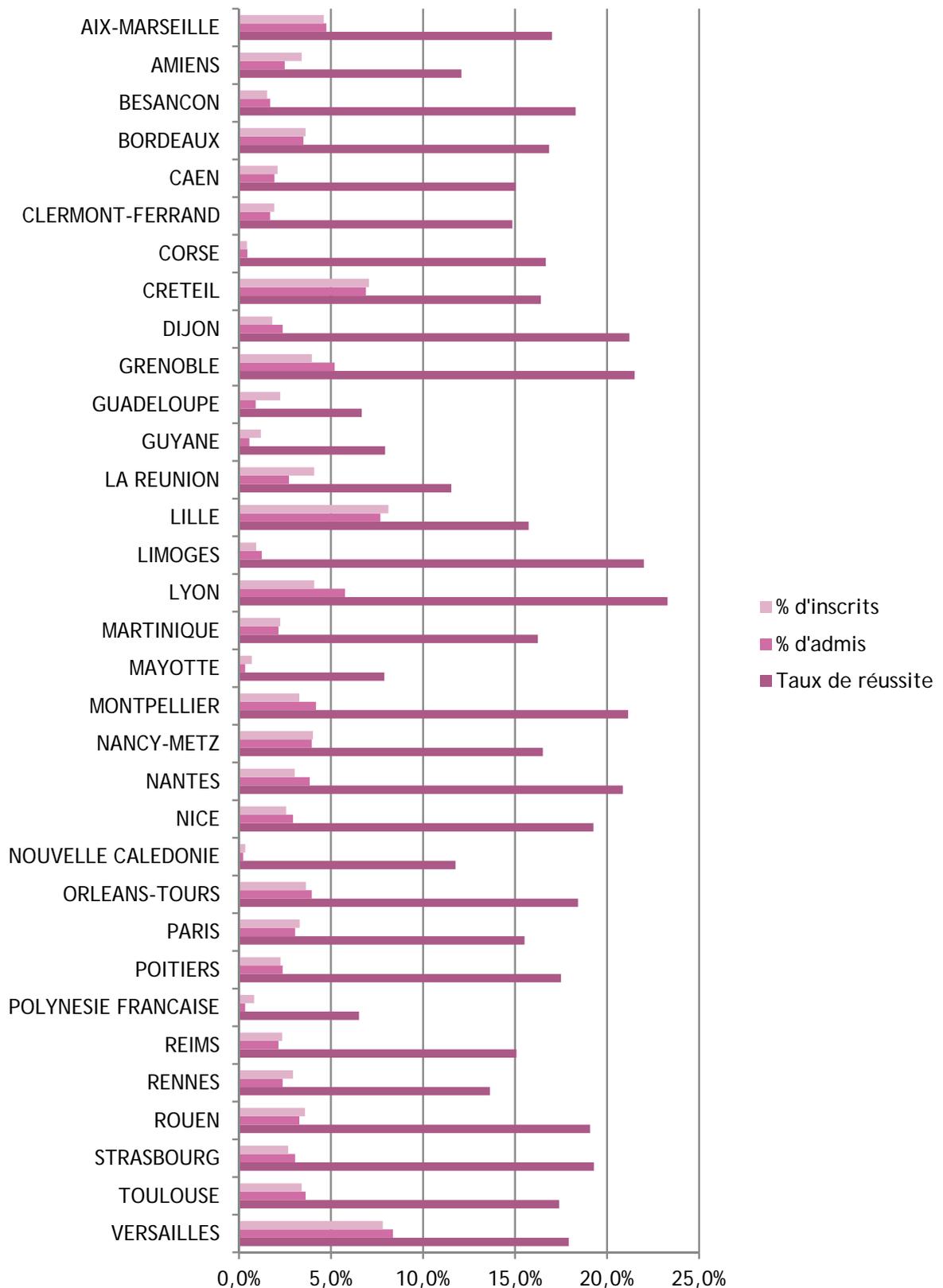
Le niveau de diplôme des candidats admis aux concours de personnels d'encadrement



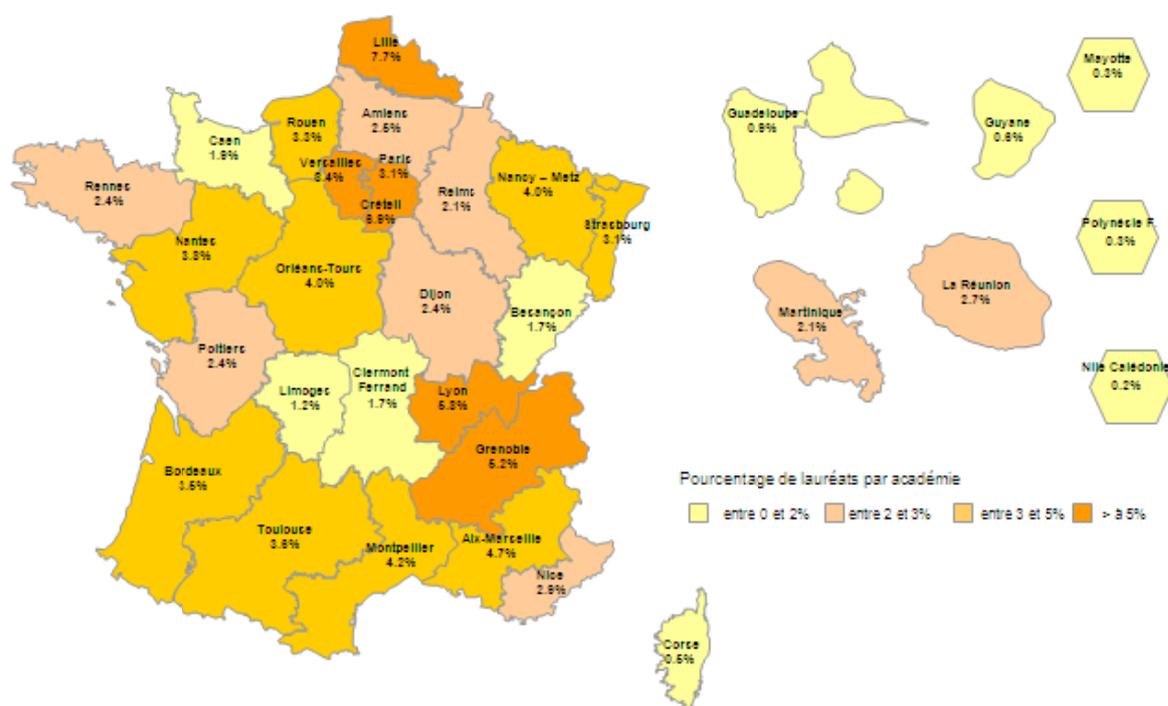
Les lauréats des concours de recrutement de personnels d'encadrement sont, à plus de **88%**, titulaires d'un diplôme de niveau master ou licence (+ 2% par rapport à la session 2012).

D'où viennent les lauréats (l'origine académique) ?

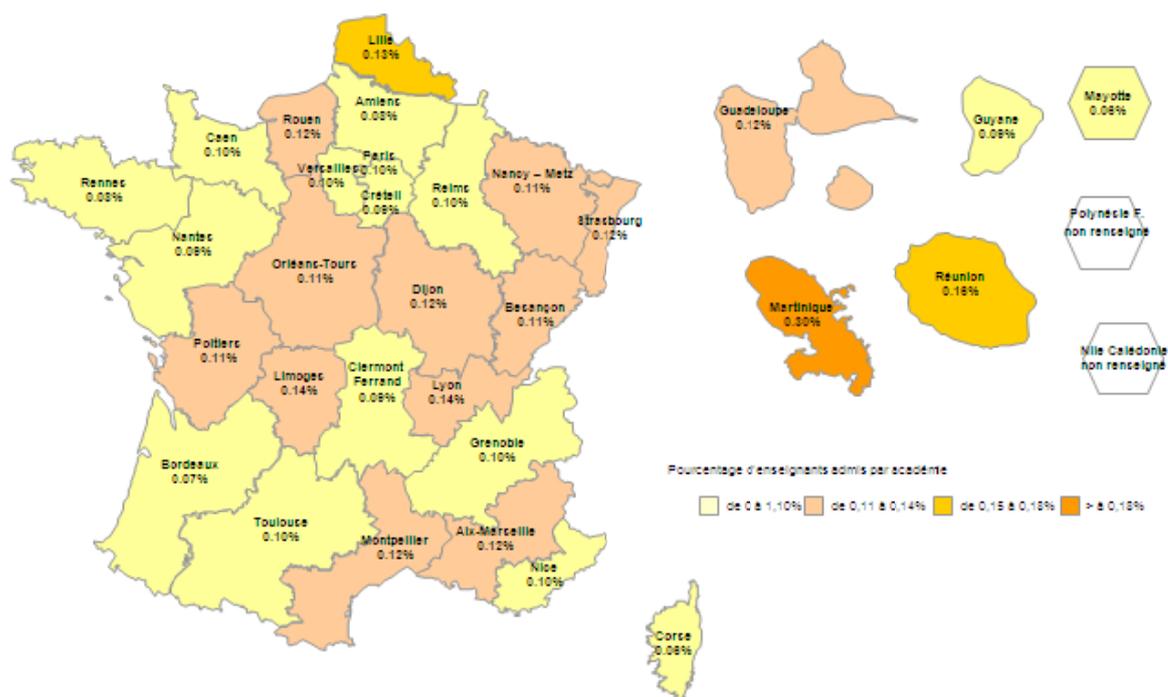
Répartition académique des candidats aux concours de personnels d'encadrement



Répartition des lauréats par académie



Proportion des enseignants admis par académie (par rapport à l'ensemble des enseignants de l'académie, sources DEPP)



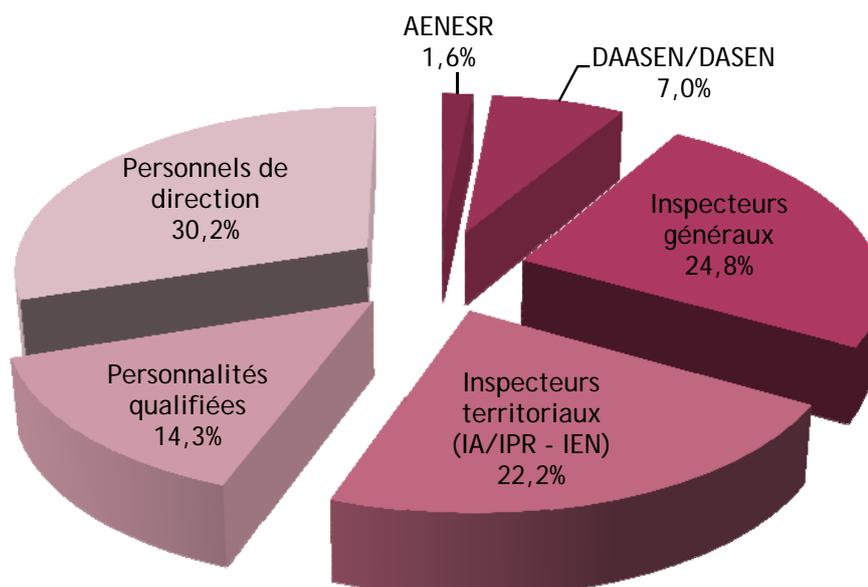
Par qui sont recrutés ces cadres ?

En 2013, les jurys des concours de personnels d'encadrement sont à **85,7% composés de personnalités issues des corps d'encadrement de l'éducation nationale**. Les inspecteurs généraux (IGEN et IGAENR) représentent près d'un quart des membres de jurys.

Les **personnalités qualifiées**, issues d'horizons professionnels divers et variés sont choisies en raison de leurs compétences professionnelles dans différents domaines. Elles participent aux épreuves orales des jurys de concours et, grâce à leur expérience, contribuent à la mise en œuvre d'un processus de qualité en matière de recrutement de cadre.

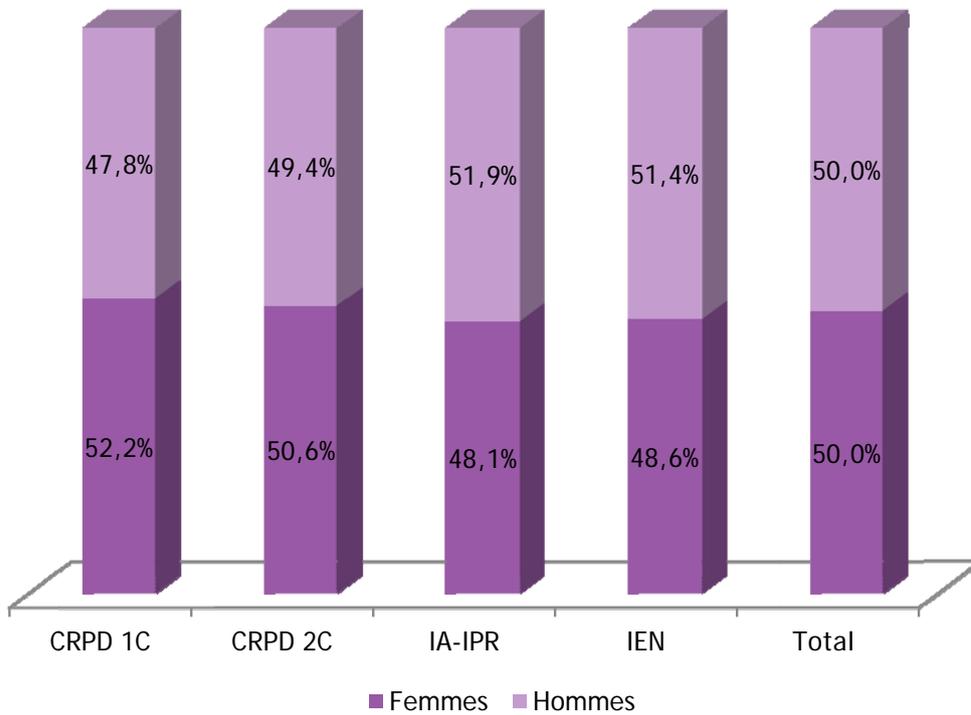
Ce sont notamment :

- des représentants des collectivités territoriales tels qu'un adjoint au maire, un attaché territorial responsable financier ;
- des membres de différents corps ou statut d'emplois de la fonction publique tels qu'un doyen de faculté de sciences humaines et sociales, un préfet, une sous-préfète, un président de chambre de cour administrative d'appel ;
- et des membres issus du **secteur privé** (directeur de marketing, directeur emploi-carrière d'une grande société, consultants de cabinets privés, etc.)



La parité

Les jurys des concours de recrutement des personnels d'encadrement sont composés à **50,0% de femmes et à 50,0% d'hommes** tous concours confondus. La répartition par concours est la suivante :



Origine géographique des membres du jury

